

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10.

MONTREAL, VENDREDI, 27 AOUT 1847.

No. 68

PENSÉES

SUR

LE CHRISTIANISME,

PREUVES DE SA VÉRITÉ.

—*—

M O R A L E.

Suite.

XVIII

Dans les pertes cruelles si fréquentes ici-bas, on a besoin de penser qu'un jour on reverra les êtres qu'on regrette, et que les chastes liens formés sur la terre se resserreront dans le Ciel. Mais n'est-ce point une illusion? Retrouverons-nous les objets de notre tendresse? la raison est-elle d'accord avec notre désir?

Lorsque nous essayons de nous former une idée du bonheur des justes dans le séjour éternel, réunissons tout ce que notre cœur et notre imagination peuvent concevoir de plus enchanteur, et disons-nous avec assurance: Telles sont les délices dont jouiront les âmes pures, où le Dieu de bonté leur réserve une félicité plus parfaite encore.

Ce raisonnement, dont la justice est évidente, devrait nous satisfaire; mais il s'adresse à notre esprit plus qu'à notre cœur, il ne résout point la question, et laisse subsister un doute affligeant. Ce doute s'accroît lorsque nous examinons la possibilité de prolonger dans le Ciel les affections de la terre. Notre première réflexion tend à détruire nos espérances. Quelles délices pourraient approcher du bonheur qui naîtra de la contemplation de Dieu? Ce bonheur absorbera toutes nos facultés, toute notre puissance de connaître et d'aimer. Aucun philosophe, aucun logicien n'admettra le contraire. Il faut donc renoncer aux illusions terrestres! Il faut donc regarder les relations de fils, d'époux, de père et d'amî, comme essentiellement passagères, fugitives, et destinées à s'effacer sans retour!... Mon cœur se trouble.

Renaissez à la voix du Christianisme, espérances chéries! Tout ce qu'il y a de pur dans nos sentiments peut s'allier avec ce qu'il y a de plus élevé dans notre intelligence. Mon erreur résultait de ce que l'âme assujettie aux sens attache l'idée de vérité à ce qui est simple; mais dans une autre vie, il n'y aura plus rien de complexe pour elle. Le Christianisme nous donne la preuve que la contemplation de Dieu n'anéantit point les relations auxquelles j'étais près de renoncer. Les anges et les saints jouissent de cette contemplation; et cependant ils entendent nos vœux, ils les font parvenir aux pieds de l'Éternel. Ma mère prie pour moi dans le Ciel; et si la clémence divine peut m'y admettre un jour, j'y prierai pour mes enfants. L'ange gardien n'est point un exilé; il goûte les joies célestes et soutient un pécheur. La contemplation des merveilles éternelles rendra plus douces nos affections les plus douces, épurera nos sentiments les plus purs, et ne détruira point les relations que Dieu lui-même a rendues saintes sur la terre.

XIX

Pour soutenir dans la route du bien nos pas qui chancellent, le plus puissant moyen est la conviction de cette vérité que Dieu, toujours et partout présent, voit nos actions, entend nos paroles et connaît nos pensées. Dans ce juge inévitable à qui rien n'est caché, bientôt le Christianisme nous fait trouver et chérir un père dont la bonté se plaît à veiller sur notre destinée: alors naît ou se développe la confiance en Dieu.

Heureux qui dans la vie s'abandonne à cette confiance, que la raison nous conseille et que la grâce inspire! Nous savons si peu ce qui nous est utile; tant d'événements que nous avons appelés de nos vœux, hâtes de nos efforts ont eu des suites déplorables; tant d'autres qui nous effrayaient nous ont apporté des biens inattendus! Soyons moins agités de desirs et de craintes; prenons confiance en ce que voudra notre Père.

Le vrai chrétien est à l'abri des maux que nous attirent nos passions ambitieuses, cupides, vindicatives; il ignore les soucis et les peines qu'impose la tyrannie des jugements du monde; il n'éprouve que les douleurs inévitables dans ce séjour passager, et sa confiance en Dieu les adoucit. La plus cruelle est causée par la perte d'un être dont les vertus et l'affection nous

étaient nécessaires; mais la confiance en Dieu nous fait apercevoir au séjour de paix l'être que nous regrettons, et près de lui, la place que nous pouvons obtenir.

Il y a de vives souffrances du corps que l'art est impuissant à calmer; on a vu la confiance en Dieu les transformer en moyens de bonheur. Le chrétien les accepte comme une preuve destinée à le purifier par le courage et la résignation. Les douleurs s'apaisent pour lui, la sérénité renaît sur son front, lorsqu'il exprime au Tout-Puissant une entière soumission à ses ordres, une pleine conviction de sa justice et de sa bonté.

Il est des souffrances qui surpassent toutes les autres; elles naissent de l'âme et la dévorent. La plus horrible situation est celle du pécheur qui désespère de la miséricorde céleste. Ah! dans quelque oubli de Dieu que nous ayons vécu, ne mettons pas le comble à nos égarements: confions-nous à celui qui désarmait le repentir et l'espérance.

Le Christianisme explique tous les événements de la vie. Si le chrétien réussit dans un projet, il pense que Dieu encourage ses intentions ou récompense ses efforts; s'il échoue, il reçoit comme une épreuve ou comme un châtement le revers qu'il subit. Ces explications toujours prêtes choquent les prétendus philosophes; ils se désient, disent-ils, d'un système qui a réponse à tout: ils auraient bien raison, s'il s'agissait d'un système imaginé par eux; mais celui-ci vient de plus haut, nous lui donnons confiance sur la parole de son divin auteur.

XX

D'audacieux et subtils rêveurs veulent expliquer par les propriétés de la matière l'ordre de l'univers, l'intelligence humaine, le sentiment moral; et, dans l'orgueil de leurs prétendues découvertes, ils demandent pourquoi il y aurait un Dieu. On ferait une question plus sensée et plus embarrassante, si l'on demandait pourquoi il existe des hommes.

Rien ne manquait à l'Être infini. Une goutte d'eau jetée dans l'océan ajoute quelque chose à cette mer immense; tous les hommes et tous les mondes n'ajoutent rien à l'existence de l'Éternel. Je ne vois qu'une solution possible du problème de la création. La toute-puissance et la toute-bonté sont réunies en Dieu; or, il est dans la nature d'un être puissant et bon d'appeler d'autres êtres à jouir du bonheur.

Cette solution est donnée par de grands personnages. Je lis dans St. Augustin ces mots admirables: "Seul être simple pour qui vivre c'est vivre heureux, parce que vous êtes à vous-même votre béatitude... Que manquaît-il à votre félicité, quand toutes ces créatures seraient encore dans le néant? et ce n'est-ce point par la plénitude de votre bonté que vous les avez faites?" (*Confessions*, liv. 3, ch. 3 et 4.)

St. François de Sales exprime la même pensée, en son langage naïf et gracieux; il dit à l'âme qu'il introduit dans la voie du salut: "Dieu ne vous a pas mise en ce monde pour aucun besoin qu'il eût de vous, qui lui êtes du tout inutile; mais seulement afin d'exercer en vous sa bonté, vous donnant sa grâce et sa gloire." (*Introduction à vie dévote*, 1re part., ch. 10.)

XXI

Dieu nous appelle au bonheur; et cependant, de toutes parts, les vices, les crimes, les douleurs affligent nos regards, dès que nous les portons sur la terre! La puissance du Créateur n'est-elle donc pas égale à sa bonté?

Le bonheur, récompense de la vertu, le bonheur vrai est le seul qu'il convenait au Dieu de vérité d'offrir à l'homme. Ce bonheur ne pouvant exister si celui qui doit en jouir est dispensé d'efforts pour l'obtenir, Dieu fit à sa créature le noble présent du libre arbitre: traité avec magnificence, environné de biens, l'homme put s'élever au plus grand de tous, à la vertu, et ne doit accuser que lui seul des maux répandus sur la terre.

A nous en croire, nous eussions perfectionné l'œuvre du Créateur. Si ce monde fût sorti de nos mains, les souffrances y seraient inconnues; ses habitans jouiraient d'un repos sans intervalle et de plaisirs sans mélange. Quelle dégradation cacherait ce simulacre d'ordre! Pour réaliser notre système, il eût fallu que le libre arbitre n'existât point. Ainsi, le perfectionnement conçu par notre sagesse eût réduit à une aveugle instinct et ravalé au rang des brutes, l'être que Dieu fit à son image.

Le roi des créatures terrestres, l'homme sans le libre arbitre, n'aurait été que le moins imparfait de animaux. Jamais il n'eût compris les mots vertin

sacrifice, bonheur. La création sans l'ordre moral serait une œuvre abjecte, indigne du Créateur.

Les anges, ces êtres si purs, seraient très-inférieurs à l'homme, s'ils n'eussent pas reçu la liberté : Raphaël est Raphaël parce qu'il a pu devenir Satan.

XXII.

Tandis que les esprits sages admirent le merveilleux édifice du Christianisme, et se nourrissent des touchants préceptes de son divin fondateur, les antagonistes de la religion attaquent ses dogmes, et quelques-uns n'épargnent pas même sa morale ; ils disent qu'elle est exagérée ; ils vont jusqu'à prétendre qu'elle est impossible.

Pour le prouver, un moyen facile serait d'attribuer le sens propre à des expressions figurées, à des phrases hyperboliques, familières au génie des Hébreux. Mais, s'est-il jamais trouvé d'homme assez stupidement et fanatiquement pour prendre à la lettre ces mots : " Si votre œil vous scandalise, arrachez-le ? " Nulle part a-t-on entendu littéralement ces paroles, qui livreraient le monde aux méchants : " Si quelqu'un prend votre manteau, ne l'empêchez pas de prendre aussi votre robe ? " ?

Indépendamment des exagérations inhérentes à la langue dans laquelle s'exprimait le Christ, il est essentiel d'observer que l'Évangile contient des préceptes qui nous prescrivent nos devoirs, des conseils relatifs à une perfection qui ne peut être le partage de tous. Un auteur du siècle dernier a soutenu que les interprètes de la morale évangélique, effrayés de la trouver impraticable, avaient imaginé cette distinction. Bergier, en lui répondant, a prouvé qu'elle est établie par le Christ. (*La Certitude des preuves du Christianisme*, 2e. partie, page 148.)

Ce docte et sage écrivain fait même observer que plusieurs préceptes ne sont pas donnés à tous les hommes. Jésus commande à ses disciples de ne point se mettre en peine de savoir où ils trouveront de quoi manger, de quoi se vêtir, et leur promet que Dieu y pourvoira. Si un tel ordre était universel, l'imprévoyance ferait cesser les travaux, dissoudrait les liens de famille, anéantirait la société. Aussi cet ordre s'adresse-t-il uniquement aux disciples et à leurs successeurs, aux hommes revêtus du saint ministère : pour eux, il est sans restriction.

Rien ne m'a plus ému de respect que d'entendre de vénérables prêtres, longtemps persécutés, longtemps contraints de se cacher dans leur pays ou d'errer à l'étranger, affirmer avec calme que, dans les situations les plus difficiles, ils s'étaient reposés sur la promesse du Christ, et que toujours leur confiance avait été récompensée.

XXIII

Le Christianisme a résolu le plus grand problème de morale : ne jamais enorgueillir l'homme, et ne jamais le décourager.

Le chrétien sait qu'il ne peut obtenir la gloire éternelle que par l'intervention du médiateur ; comment s'enorgueillirait-il dans sa faiblesse, il est soutenu par un Dieu : comment se découragerait-il ? Ainsi, le moraliste chrétien est garanti des deux écueils contre lesquels échoueraient tous les moralistes que n'éclaire pas le dogme du médiateur.

Les mystères du Christianisme, tout impénétrables qu'ils sont éclaircissent plusieurs mystères de la vie. Lorsque, jeune encore, cherchant la vérité qui semblait me fuir, je portais sur de hautes questions mes regards incertains, j'étais effrayé de l'intervalle incomparable qui sépare l'homme du Créateur ; je ne voyais aucun moyen de franchir cet abîme. Parfois, j'admettais de rares exceptions pour quelques bienfaiteurs de l'humanité, pleins de vertu, couverts de gloire. Bientôt, j'étais forcé de reconnaître que si je les voyais briller d'un éclat vif et pur, c'était en les comparant avec moi ; mais que, si je voulais les rapprocher de l'Être infini, ils tombaient de leur rang élevé, et que j'avais peine à les distinguer de la foule. Avouerai-je toutes mes rêveries ? Poursuivi par l'idée qu'aucun homme en quittant ce monde n'est digne du Ciel, j'eus une conception bizarre ; je pensai que la terre n'est pas l'unique lieu d'épreuves, que les âmes parcourent différents globes, et que, s'épurant par degrés dans ces demeures successives, elles pourront mériter enfin d'être admises à la contemplation de Dieu.

Cette folie de ma raison me charma quelques instants ; une réflexion très-simple me consterna. Quand l'homme pendant des milliards de siècles parcourrait des milliards de globes, et qu'il s'améliorerait à chaque pas, diminuerait-il de l'épaisseur d'un cheveu l'intervalle qui sépare ses misères de la perfection de l'Être infini ? Mon absurde hypothèse me faisait ressembler à cet astronome, qui, tombé en démence, voulait à l'aide d'une échelle observer le soleil de plus près.

Confus de ma faiblesse et de la vanité de ma raison, je me souviens qu'une sainte doctrine annonce un médiateur ; et je fus saisi de l'émotion qu'on éprouve en voyant un rayon de lumière descendre au milieu des ténèbres.

A continuer.

LE LIBÉRATEUR DANIEL O'CONNELL.

Suite.

En présentant au Parlement une pétition contre l'association catholique, un orangiste s'écriait en parlant de ses membres :

" Ils ont exaspéré les protestants irlandais ; ils ont scandalisé tous les catholiques romains respectables et connus par leur fidélité au trône. Quant à la grande affaire de l'émancipation, les membres de l'association s'en tuo-

quent ; ils ne se soucient que de satisfaire leur vanité, et leur ambition. Pour flatter la première et avancer la seconde, ils n'hésiteront pas à exposer la paix de l'Irlande et à perdre tout jamais la cause dont ils se prétendent les champions. . . . La question se réduit à savoir qui aura l'autorité suprême du Parlement d'Angleterre ou de l'association catholique ! "

M. Plunket et M. Canning, qui étaient chargés de présenter les pétitions de l'Irlande au Parlement, prirent part à ces débats. Le premier pensait que " l'exagération et la folie de l'association contribueraient plus puissamment à faire ajourner le succès de la cause catholique que les efforts réunis de tous ses plus grands ennemis. "

M. Canning disait : " Toutes ces institutions anormales sont généralement nuisibles, surtout à la cause particulière qu'elles prétendent servir. " Est-ce que de tous temps l'on n'a pas jugé ainsi les efforts des hommes qui ont cherché, par les voies légales, à renverser le despotisme, à conquérir leurs libertés ? Le Gouvernement ne tarda pas à céder aux suggestions des ennemis de l'Irlande. A la fin de 1824, O'Connell fut, pour la première fois, mis en cause. Il était accusé de sédition, et fut traduit devant le jury. Dans un discours prononcé au milieu des membres de l'association, il avait dit :

" Si jamais l'Irlande est réduite à l'état des colonies de l'Amérique du Sud, je désire qu'il se lève dans ce pays un homme qui, comme Bolivar, soit capable de secouer les chaînes de l'oppressur et d'affranchir l'Irlande de la dégradation de l'esclavage ! "

Cette phrase servit de base à l'accusation. M. Plunket, jusqu'alors chargé par les catholiques de présenter leurs pétitions au Parlement, eut, en qualité de procureur-général, à poursuivre le héros de l'Irlande. Le ministère de lord Liverpool comptait sur la complaisance d'un jury orangiste pour obtenir une condamnation. Le triage des jurés se fit avec grand soin, et un verdict de culpabilité eût très-certainement été prononcé si M. Plunket n'avait pas rempli les fonctions du ministère public. La haine des orangistes pour O'Connell était forte ; mais elle était plus vive encore contre M. Plunket, qui, dans plusieurs circonstances, les avait poursuivis et fait condamner sévèrement. La lutte judiciaire se trouvant engagée entre leur persécuteur et O'Connell, celui contre lequel ils avaient de moindres ressentiments devait trouver grâce à leurs yeux.

Ce n'en fut pas moins un jour plein d'angoisses que celui du 31 décembre 1824, où O'Connell comparut devant ses juges assisté de MM. Sheil, O'Loghlen et de quelques autres amis. La population de Dublin était plongée dans la tristesse. Elle savait par expérience comment les shériffs s'acquittent, dans les occasions solennelles, du soin de former des jurys agréables au pouvoir.

L'accusé, le matin même, avait vaqué à ses affaires ; il s'était occupé des intérêts de ses clients avec l'attention et le calme ordinaires. Il passa ensuite du rôle de défenseur à celui d'accusé, et vint s'asseoir devant ses juges vêtu de sa robe d'avocat. Plein de confiance dans son droit et la justice de sa cause, il semblait prendre plaisir à ce qui se passait autour de lui. Il approuvait souvent du geste certaines paroles de ses adversaires. L'affaire entendue, les jurés se retirèrent. Leur délibération ne dura pas moins de quatre heures ; ils prononcèrent enfin le grand mot *ignoramus*, qui, bientôt répété au dehors, fut le signal d'acclamations et d'applaudissements qui ne tardèrent pas à retentir dans toutes les rues de Dublin. A l'abattement de la matinée succéda l'exaltation du triomphe. La défaite du Gouvernement venait grandir O'Connell et accroître son prestige.

Le Ministère résolut de prendre sa revanche ; il n'avait pu atteindre le cœur et la tête de l'association, il résolut de frapper le corps tout entier. Le discours royal qui ouvrit la session de 1825 annonça ce projet. Un bill fut bientôt présenté aux Chambres pour dissoudre l'association catholique. Les membres de son comité vinrent à Londres supplier qu'on les entendit à la barre ; mais leur demande fut repoussée à 128 voix de majorité dans les Communes et à 46 dans la Chambre des Pairs. Le bill passa bientôt dans les deux Chambres, et reçut la sanction royale le 9 mars. Il devait être mis à exécution dix jours après, et rester en vigueur durant deux ans.

Dans l'espoir d'affaiblir la résistance qui devait soulever cette loi algérienne (*the algerine act*), le Ministère promettait l'émancipation, mais à deux conditions, toutefois. La première, que le clergé catholique accepterait un traitement, et la seconde que les petits électeurs à 40 shillings seraient sacrifiés. L'*algerine act* avait pris grand soin d'énumérer tous les objets auxquels s'étendait la sollicitude de l'association catholique, afin de la frapper dans toutes ses ramifications et dans toutes ses œuvres.

Le lecteur s'attend sans doute à voir crouler sous le coup de cette mesure rigoureuse l'œuvre du génie tutélaire de l'Irlande. Mais non, il n'en est rien ; l'action exercée par l'association ne fut que suspendue. Le 13 juillet, O'Connell présentait à l'Irlande le rapport d'un comité donnant le rétablissement d'une nouvelle association catholique. L'agitation semblait ne s'être calmée un instant que pour apparaître plus active et plus imposante. O'Connell avait eu l'adresse de passer, avec sa subtilité ordinaire, à travers les mailles de l'*algerine act*. Les meetings recommencèrent dans les villes et les campagnes. L'association était debout, forte et glorieuse de la nouvelle victoire qu'elle venait de remporter par l'ingénieuse habileté de son chef.

Le bill de l'émancipation conditionnelle, présenté par le Ministère, échoua dans la Chambre des Lords, où le duc de York déclara que " pareil-

ne concession ne serait jamais accordée de son vivant." Ce rejet retarda l'affranchissement des catholiques, mais on ne saurait le regretter, quand on songe aux conditions qui en étaient le prix.

Pendant que le Parlement discutait le bill destiné à détruire l'association, plusieurs membres de l'épiscopat irlandais étaient à Londres, où les avait appelés le Gouvernement. La Chambre des Communes et celle des Lords avaient chacune nommé un comité chargé de faire une enquête sur l'état de l'Irlande. Plusieurs évêques catholiques furent entendus. O'Connell lui-même eut à donner son avis. Les prélats consultés consentirent à la dotation du clergé, et leur opinion fut partagée par O'Connell lui-même. Le célèbre orateur déploya devant les comités toute la souplesse de son esprit. On fut surpris d'entendre ce tribun dont le langage, dans ses harangues populaires, était toujours violent et souvent trivial, parler avec une finesse extrême, exprimer des sentiments de paix et de conciliation, exposer avec autant de simplicité et de modestie que de force les misères de sa patrie, aborder toutes les questions qui intéressaient l'Irlande et donner à toutes une solution pratique. La haute position d'O'Connell rendait sa tâche difficile devant des comités parlementaires composés d'ennemis de son pays, qui lui tendaient mille pièges, l'interrompaient, lui posaient mille questions imprévues. O'Connell sortit de cette épreuve comme de tant d'autres, après avoir gagné l'admiration de ceux qui l'avaient entendu. Qu'on ne s'étonne pas s'il consentit, dans les circonstances particulières et délicates où il était placé, à la dotation du clergé; il ne faisait qu'adhérer à l'opinion exprimée par les membres de l'épiscopat. D'ailleurs, il était convenu que ce traitement n'entraînerait pas le droit de veto. La responsabilité qui pesait sur lui l'obligeait à se montrer conciliant; mais les machinations de l'Angleterre furent déjouées. Le bill, nous l'avons dit, ayant été rejeté, les évêques et O'Connell se trouvèrent dégagés de leur parole.

Du Parlement, les amis de l'émancipation en appelèrent au peuple. Les élections générales de 1826 leur fournirent l'occasion d'exercer, dans l'intérêt de leur cause, les droits qui leur avaient été rendus en 1793. Jusqu'alors ils n'avaient jamais voté qu'au gré des landlords. Mais se sentant protégés par l'association, ils votèrent hardiment contre les candidats hostiles à l'affranchissement des catholiques. Les orangistes furent battus sur tous les points. C'est en 1826 qu'O'Connell se présenta pour la première fois à des électeurs. Il leur fit défense de boire de la bière ou des spiritueux à partir du moment où il aurait prononcé son premier discours sur les *hustings* et celui où l'élection serait terminée. Il fut ponctuellement obéi. O'Connell ébranla dans cette circonstance la puissance héréditaire des Beresford, qui étaient les tyrans des électeurs du comté de Waterford. En Angleterre, les partisans de l'émancipation furent moins heureux; mais la Providence prit soin de renverser les obstacles qui résistaient aux efforts des hommes.

Le duc d'York, le royal ennemi des catholiques, mourut le 5 janvier 1827. Le mois suivant, le cabinet de lord Liverpool était en dissolution. Le 5 mars, sir Francis Burdett présentait aux communes une motion, priant la Chambre de s'occuper immédiatement, en vue de les abroger, des lois hostiles aux catholiques romains. Le débat dura deux jours, et la motion fut rejetée à 4 voix seulement de majorité. La cause de l'émancipation avançait; elle allait bientôt obtenir un premier succès parlementaire.

Des témoignages de sympathie arrivaient aux Irlandais de toutes les parties de l'Europe et de l'autre côté de l'Atlantique. Le rejet de leur motion en leur faveur rendit l'association plus hardie encore qu'auparavant, s'il lui était possible de le devenir. M. Canning ne tarda pas à être chargé de former un ministère. Les catholiques ont tenu compte du bon vouloir de cet homme d'Etat, qui a toujours paru désirer leur rendre justice, quoiqu'il n'ait en réalité rien fait pour eux. M. Wyse dit de lui dans son histoire de l'association :

"Les catholiques ont toujours pris ses intentions pour des actes, et ils ont pleuré sur sa tombe comme sur celle de leur libérateur." M. Canning mit au service de leur cause son talent et son courage; il lutta pour la défense des principes de l'association catholique, et succomba de lassitude, accessible sous les coups de ses ennemis. Lord Goderich recueillit l'héritage de M. Canning; mais il n'avait ni sa fermeté, ni ses talents, ni ses sentiments élevés. Il ne pouvait pas plus combattre avec succès que faire avancer une cause. Il présida un ministère transitoire, dont la chute amena aux affaires le duc de Wellington. Deux jours avant la formation du cabinet tory, l'Irlande avait tenu, dans toutes ses paroisses, des meetings simultanés, à jour et heure fixes. L'idée de cette démonstration avait été suggérée par M. Sheil.

L'arrivée au pouvoir du duc de Wellington fut regardée par l'Irlande comme une déclaration de guerre; le noble duc est Irlandais; il avait administré le pays en qualité de sous-secrétaire d'Etat, et attaché son nom à un *bill des armes* contre la liberté des citoyens.

Dès qu'O'Connell apprit que le duc de Wellington était à la tête du Gouvernement, l'association fit connaître à ses membres qu'ils auraient à refuser leurs suffrages à tout partisan de ce ministère et à quiconque accepterait ses faveurs.

Les protestants dissidens d'Angleterre, luttaient, à la même époque, pour briser les chaînes dont le culte officiel les avait chargés. O'Connell, qui est toujours pour principe que chacun doit adorer Dieu suivant les inspirations de sa conscience, leur prêta son loyal concours, et l'Irlande unit sa voix à celle des dissidens d'Angleterre pour demander leur affranchissement.

"Frères en Jésus-Christ, leur disait O'Connell dans une admirable Adres-

se, vous êtes engagés dans une lutte constitutionnelle pour la défense de vos droits. Il y a longtemps que nous travaillons dans le même but. Je crois indigne de la liberté l'homme qui ne fait tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir ce bienfait, le plus grand dont on puisse jouir ici-bas.

"Vous voulez l'abrogation des lois qui vous punissent de n'être pas hypocrites, qui vous privent de vos droits parce que vous êtes sincères et refusez d'abandonner des croyances religieuses profondément gravées dans vos consciences.

"Nous luttons précisément pour atteindre le même but. Comme vous, nous pourrions être débarrassés de toute entrave, si nous consentions à professer des opinions que nous ne croyons pas vraies. Notre sincérité, comme la vôtre, serait récompensée par la concession de tous les droits civils, et si nous étions assez méprisables pour ne tenir aucun compte de l'obligation sacrée d'un serment, nous pourrions obtenir, tout de suite, notre complète émancipation."

Après les avoir engagés à s'unir aux catholiques et à faire cause commune avec eux, O'Connell leur démontrait que la religion catholique est favorable à la liberté civile et à la liberté de conscience. L'association fit signer dans toute l'Irlande des pétitions demandant la liberté des dissidens anglais.

Au mois de mai 1828, une nouvelle motion invita la Chambre des Communes à s'occuper des droits des sujets catholiques. Elle fut discutée durant trois séances, et passa enfin à une majorité de six voix; mais la Chambre des Lords la rejeta à quarante-six voix de majorité. Sir Robert Peel disait en combattant cette motion :

"Je suis persuadé que l'abrogation des lois qui frappent les catholiques d'interdiction ferait courir à la religion protestante un danger contre lequel il serait impossible de trouver une sauvegarde égale à celle que présente notre constitution protestante." Le duc de Wellington n'était pas moins explicite :

"L'interdiction des catholiques était, selon lui, indispensable à la sûreté de l'Eglise et de l'Etat." Le noble duc conservait avec les catholiques l'attitude hostile qu'il avait toujours eue envers eux. C'est dans ces circonstances qu'il jugea à propos d'appeler au ministère du commerce M. Vesey Fitz-Gerald, alors trésorier de la marine. M. Fitz-Gerald était un Irlandais dévoué à la cause de l'émancipation, qu'il avait toujours défendue. La faveur dont il fut l'objet nécessita une réélection. Que devait faire l'association? Elle avait pris l'engagement de combattre tous les candidats qui accepteraient des places sous le Gouvernement, et elle se trouvait ici en présence d'un de ses défenseurs à la Chambre. Elle résolut néanmoins de combattre l'élection de M. Fitz-Gerald. Une question délicate était celle de savoir quel antagoniste lui opposer. On invita plusieurs protestants à se présenter, et enfin l'on songea à Daniel O'Connell dans des circonstances assez singulières.

Ce n'est pas l'agitateur qui eut d'abord cette pensée. Il est assez curieux qu'elle soit venue à l'esprit d'un protestant orangiste, de sir David Roos, grand shériff de Dublin. En dehors de leurs dissidences politiques, sir D. Roos aimait O'Connell comme toutes les personnes d'ailleurs qui l'ont connu. Tandis que les catholiques étaient très-occupés à chercher un candidat qui voulût se présenter à Clare, sir C. Roos rencontra un ami intime d'O'Connell, M. P. V. Fitz-Patrick; il lui fit part de la pensée qui le préoccupait, en ajoutant qu'il allait la lui soumettre. Cette suggestion parut à M. Fitz-Patrick tout à fait providentielle, d'autant plus qu'il avait depuis son enfance entendu dire au catholique irlandais le plus zélé de ce temps, M. John Keogh, que ses coreligionnaires ne seraient jamais émancipés avant d'être élus pour représentant un catholique qui irait forcer l'entrée du Parlement.

O'Connell parut vivement impressionné de cette ouverture inattendue. Les catholiques éminents de Dublin furent consultés, et tous applaudirent à l'idée d'envoyer leur chef au Parlement. O'Connell se rendit au bureau du *Dublin Evening-Post*, et rédigea à la hâte la lettre qui annonçait aux électeurs de Clare qu'il allait solliciter leurs suffrages. Cette nouvelle électrisa l'Irlande catholique; elle sentit que le triomphe d'O'Connell entraînerait celui de la grande cause pour laquelle elle luttait avec une si louable persévérance.

L'infatigable créateur de l'association et de l'agitation constitutionnelle va disputer la gloire de la députation à Vesey Fitz-Gerald, le serviteur du Gouvernement, le président du bureau du commerce. Le représentant de l'Angleterre et le représentant du peuple irlandais vont se trouver en présence. Le différend entre l'Angleterre et l'Irlande sera décidé par le sort d'un tournoi. Les deux champions se préparent à la lutte. L'un dispose des troupes, de la police, de l'argent du Gouvernement, des moyens de séduction au service d'un ministre d'Etat; l'autre, au contraire, s'appuie sur une multitude en haillons; il n'a pour amis que les ministres d'une religion persécutée. Les prêtres avaient discipliné l'armée déguenillée qui venait voter pour l'agitateur. L'ordre le plus parfait règne au milieu de ces paysans qui autrefois ne pouvaient se trouver réunis une dizaine sans en venir aux mains. Comme à Waterford en 1820, on ne signala pas un seul acte d'intempérance. O'Connell arriva à Clare après avoir harangué les populations accourues pour le saluer dans toutes les localités qu'il avait traversées. L'élection commença le 1er juillet 1828 et dura cinq jours. Il est à regretter qu'il n'ait été conservé que des fragments des discours prononcés par l'agitateur dans cette circonstance solennelle et décisive. Il exposa longuement aux électeurs les motifs puissants qui devaient les engager à voter contre son adversaire, et termina le plus magnifique de ses discours par cet appel au peuple :

"On vous assure, s'écria-t-il, que je n'ai pas le droit d'être élu; cette assertion est fausse. Il est vrai que, comme catholique, je ne peux pas et ne

vœux pas prêter le serment exigé aujourd'hui des membres du Parlement; mais l'autorité qui ordonna la formule, c'est-à-dire le Parlement, peut l'abroger, et j'ai la confiance que si vous me nommez, les plus acharnés d'entre nos ennemis verront bientôt la nécessité de repousser un obstacle qui empêche l'êlu du peuple de faire son devoir envers son roi et son pays.

Par le serment exigé aujourd'hui, il faut déclarer que le sacrifice de la messe et l'invocation de la bienheureuse vierge Marie et des autres saints sont des actes d'impiété et d'idolâtrie. Certes je ne consentirai jamais à souiller mon âme par un pareil serment. Je laisse cela à mon honorable adversaire, M. Vesey Fitz-Gerald. Il l'a déjà prêté, ce serment, et il vous demande aujourd'hui vos votes pour le prêter encore. Electeurs du comté de Clare, choisissez entre moi, qui ai en horreur un tel blasphème, et M. Fitz-Gerald, qui l'a déjà répété vingt fois. Envoyez-moi au Parlement, et je vous certifie que ce serment sacrilège sera bientôt aboli.

En vain M. Fitz-Gerald, qui jouissait de quelque popularité, parla des services de ses ancêtres et invoqua la mémoire de son père, qui était sur son lit de mort. Les électeurs catholiques auraient cru en quelque sorte commettre un péché mortel en ne votant pas pour leur cher Daniel. Un incident dramatique vint raffermir leur sentiment. La veille du jour où le serment devait être fermé, un prêtre s'avance, monte sur les hustings, demande le silence et prononce ces paroles: « Irlandais, mes frères, un catholique impie a eu le malheur de voter pour Fitz-Gerald. (Honte! honte! s'écrie le peuple indigné.) Silence! reprend l'orateur avec sévérité, l'indignation des hommes est faible auprès de la colère de Dieu! Le doigt du Tout-Puissant l'a puni: je vous annonce qu'il vient d'être foudroyé par l'apoplexie. Une prière pour son âme! » Aussitôt la foule s'incline, s'agenouille, et invoque la miséricorde céleste pour l'âme du malheureux qui a voté en faveur de Fitz-Gerald.

Le lendemain, O'Connell était déclaré *dûment élu*, et il entonnait l'hymne de la délivrance en remerciant les électeurs:

« Les hommes de Clare savent que la seule base de la liberté est la religion. Ils ont triomphé, parce que la voix qui s'éleva pour la patrie avait d'abord exhalé sa prière au Seigneur. Maintenant des chants de liberté se font entendre dans nos vastes campagnes; ces sons parcourent les vallées; ils remplissent les collines; ils murmurent dans les ondes de nos fleuves, et nos torrents, avec leur voix de tonnerre, crient aux échos de nos montagnes: l'Irlande est libre! »

Mais comment le député de Clare forcera-t-il l'entrée du Parlement?

Le résultat de l'élection de Clare décida la question d'émancipation. Le Parlement, les ministres, le Roi lui-même, jurèrent, malgré leurs répugnances, proclamer les sujets catholiques égaux aux autres citoyens. Le duc de Wellington et sir Robert Peel ont justifié devant les Chambres la mesure dont ils prirent l'initiative (1829) en invoquant les *circonstances de l'élection de Clare*. Ce n'est donc pas exagérer la portée de cet événement de dire qu'il a déterminé l'émancipation.

Après son élection, O'Connell se rendit aussitôt au Parlement. L'habile légiste soutenait qu'il devait être admis à la Chambre en prêtant seulement un serment de fidélité au trône, quoiqu'en repoussant les parties de la formule ordinaire qui blessaient sa conscience comme catholique. Cette prétention souleva des débats passionnés. Le point de droit fut soumis aux plus éminents juristes d'Angleterre. Un des membres distingués du barreau de Londres, M. Butler, soutint l'opinion d'O'Connell. L'autorité des tribunaux fut invoquée. La fin de la session arriva que la question n'avait pas été résolue encore. L'attitude de l'Irlande irritée devenait chaque jour plus menaçante. L'êlu du peuple la parcourait en triomphateur et en roi. Il avait atteint cette apogée de gloire, où il s'est maintenu le reste de sa vie, avant même d'entrer dans la carrière au terme de laquelle les autres hommes trouvent la réputation et la gloire qu'ils ambitionnent.

Le Gouvernement craignait une insurrection si l'êlu de Clare n'eût pas été admis par la Chambre des Communes. L'Irlande était bien résolue, et la population de l'Angleterre répondait à ses sympathies. L'enthousiasme des Irlandais allait même jusqu'à entraîner les troupes envoyées pour intimider les agitateurs. Les soldats, en présence de l'enthousiasme du peuple, se souvinrent qu'ils étaient sortis de ses rangs, et, en dépit des ordres de leurs chefs, eux aussi unirent leurs voix aux acclamations populaires; les troupes firent entendre des hurrahs en l'honneur du député de Clare. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le Ministère subit la loi de la nécessité. A l'ouverture de la session de 1829, il présenta le *catholic relief bill*, qui fut adopté par les deux Chambres. Il fallut faire violence au Roi, qui ne consentit à signer le bill que parce que ses ministres lui montraient la guerre civile à la veille d'éclater. L'acte d'émancipation reçut la sanction royale le 13 avril 1829, et le 15 mai O'Connell était présenté à la Chambre des Communes comme député de Clare.

A continuer.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie Française a tenu le 23 juillet sa séance publique annuelle. M. de Tocqueville, directeur, occupait le fauteuil de la présidence.

Les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant; 1^o Rapport du secrétaire perpétuel sur les concours; 2^o annonce des prix proposés pour 1843, 1849 et 1850; 3^o lectures de la pièce de vers qui a remporté le prix de poésie; ou discours de M. le directeur sur les prix de vertu.

L'Académie avait remis au concours, pour sujet du prix de poésie à dé-

cerner en 1847 la *Découverte de la vapeur*. Le prix a été décerné à M. Amédée Pommier.

Les prix destinés aux actes de vertu ont été ainsi décernés:

Un prix de 5,000 francs, avec médaille d'or. Cinq prix 2,000 francs:

Les prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs ont été ainsi répartis:

Un prix de 3,000 fr. à M. Eugène Cauchy, auteur d'un ouvrage intitulé: *Du Duel considéré dans ses origines et dans l'état des mœurs*.

Un prix de 3,000 fr. à M. Cornenin, auteur d'un ouvrage intitulé: *Entretiens de village*.

Une médaille de 2,500 fr. à M. Brizeaux, auteur d'un ouvrage intitulé: *Les Bristons*.

Une médaille de 2,000 fr. à M. Ozanneux, auteur de *Histoire de France, depuis l'origine de la nation jusqu'au règne de Louis-Philippe Ier*.

Une médaille de 2,000 fr. à M. Jules Sandeau, auteur d'un roman intitulé: *Madeleine*.

Une médaille de 1,500 fr. à Mme. Guinard, auteur d'un recueil intitulé: *Poésies du foyer*.

Une médaille de 1,500 fr. à Mme. Achille Comte, auteur d'un ouvrage intitulé: *Sagesse et bon cœur*.

Une récompense de 1,500 fr. à Mme. Laverpillière, auteur d'un recueil de poésies intitulé: *Etudes poétiques*.

L'Académie avait proposé, pour 1847, un prix de 5,000 fr., pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité, ou des littérateurs modernes étrangers, qui auraient paru dans le cours des deux années précédentes.

L'Académie a décerné:

Un prix de 1,500 fr. à M. Morceau, pour la traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

Un prix de 1,500 fr. à M. Th. Hersart de La Villemarqué, pour la traduction des *Œuvres complètes de Tacite*.

Le premier prix extraordinaire, fondé par M. le baron Gobert, pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France, demeura décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé: *Considérations sur l'Histoire de France et Récits des temps mérovingiens*; le second à M. Bazin, auteur de l'ouvrage intitulé *Histoire de France sous Louis XIII*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix d'éloquence, qui sera décerné en 1843, l'*Eloge d'Amyot*. Le prix sera une médaille d'or de 2,000 fr.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie pour 1847 l'*Académie ou la Civilisation conquérante*. Ce prix n'ayant pas été donné, le même sujet est remis au concours pour l'année 1848. Le prix sera une médaille d'or de 2,000 fr.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX ET DES COURONNES.

FAITE DANS LE PENSIONNAT DES RELIGIEUSES DU SACRÉ CŒUR.

A St. Jacques de l'Acadian le 6 août 1847.

Distinctions honorifiques.—1^{er} médaillon et 1^{er} ruban de mérite, Melle Marguerite Richard, 2^d ruban, Melle Edwige Barrette, 3^e. Melles. Domitille Thibodeau et Céline Barrette, 4^e. Melle Vitaline Forest. Accessit, Melles Rosalie Guyon et Louise Des Rochers.

Ruban d'aspirante.—Melle Marguerite Martin et Caroline Barrette. Prix du 1^{er} ordre communs à toutes les classes.—Prix de succès, Melle Rosalie Martin. 1^{er} acc. Melle D. Thibodeau, 2^d Melle Céline Barrette.

Prix du 1^{er} ordre particuliers à chaque classe.—Prix d'application.—3^e classe française, Melle Rosalie Martin, 4^e cl. franç. Melle Céline Barrette. 1^{er} acc. Melle Marguerite Richard, 2^d Melle Rosalie Guyon. 5^e cl. franç. prix Melle Edwige Barrette. 1^{er} acc.—Melles M. Martin et Caroline Barrette.

Prix du 2^d ordre particuliers à chaque classe.—Tous les prix de la 3^e classe ont été mérités par Melle Rosalie Martin.

Prix de grammaire.—4^e cl. franç., pr. Melle D. Thibodeau. 1^{er} acc. Melles Céline Barrette et Onézime Lesage, 2^d Melle Marie Brunelle.

Prix de composition.—Melles R. Martin et D. Thibodeau. Acc. Melles M. Richard et Céline Barrette.

Prix d'histoire.—4^e cl. franç., pr. Melle Onézime Lesage. Acc. Melle D. Thibodeau.

Prix de lecture.—4^e cl. franç., pr. Melle Lucie Gauthier. Acc. Melles Louise Desrochers et O. Lesage.—5^e cl. franç., pr. Melles Virginie Foucher et Marguerite Martin. 1^{er} acc. Melles Elisabeth Forest et Lucie Marion, 2^d Melle Cézarine Granger.

Classe anglaise.—1^{er} pr. d'application à l'anglais, Melle Abigail Young, 2^d Melle Lucie Gauthier. Acc. Melles Rosalie Martin et O. Lesage. 3^e pr. Melle Marie Brunelle. 1^{er} acc. Melles C. Barrette et Hermine Demers, 2^d acc. Melle Virginie Foucher.

Prix particuliers aux différents cours.—Prix d'instruction religieux.—Premier cours, pr. Melle R. Martin. 1^{er} acc. Melles M. Richard, D. Thibodeau et L. Desrochers. 2^d cours, pr. Melle Elisabeth Forest. Acc. Melle V. Foucher.

Prix de géographie.—1^{er} cours, pr. Melle R. Martin. 1^{er} acc. Melles

Thibodeau et O. Lesage. 2d. cours, pr. Melle L. Martin. Acc. Melle V. Foucher.

Prix d'arithmétique.—1er cours, pr. Melle R. Martin. Acc. Melles D. Thibodeau et O. Lesage; 2d Meille L. Martin. 2d cours, pr. Melle M. Richard. Acc. Melles C. Barrette, V. Forest et Odile Lemarbre.

Prix d'écriture.—1er cours, pr. Melle L. Martin. 1er acc. Melles R. Martin et O. Lemarbre, 2d Melle Henriette Guibault. 2d. cours d'écriture, pr. Melles C. Barrette et H. Demers. Acc. Melles M. Martin et E. Forest.

Prix d'ouvrage.—1er. cours, prix d'ouvrage à l'aiguille, Melles R. Martin et A. Young. Acc. Melles C. Barrette et L. Martin. 2d cours, pr. Melles R. Guyon et H. Guibault. Acc. Melles M. Brunelle et L. Desrochers. 3e prix d'ouvrage, Melles Eulalie Demers et V. Foucher. Acc. Melles C. Barrette et E. Forest.

Prix d'économie politique.—Prix Melles V. Forest et L. Desrochers. 1er acc. Melles R. Guyon et H. Guibault, 2d Melles Octavie Gagnon et E. Demers.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 27 AOUT 1847.

RÉPONSE A LA REQUÊTE DU CLERGÉ CANADIEN CATHOLIQUE,

PRÉSENTÉE DANS LE MOIS DE JUIN 1847.

M. Chs. F. Cazeau, Secrétaire de l'Archevêque de Québec, vient de recevoir, d'après le *Canadien*, la lettre suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Montréal, 22 juillet 1847.

Monsieur,

En votre double qualité de signataire de la requête du clergé catholique des diocèses de Québec et de Montréal, demandant que les biens du ci-devant ordre des Jésuites soient appropriés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont originairement été destinés, et de secrétaire de l'archevêque de Québec qui vous donne les moyens et l'occasion de communiquer plus facilement avec les révérends signataires de la dite requête, j'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur-Général, de vous adresser la réponse de Son Excellence la dite requête.

Son Excellence m'enjoint de vous faire remarquer que la législature a formellement approprié les revenus des biens des Jésuites aux fins de l'éducation, et que ces revenus par conséquent n'en peuvent être détournés pour être remis entre les mains du clergé de l'église de Rome, sans la sanction préalable de la couronne et de la législature ; et Son Excellence est avisée que c'est un objet qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir.

Dans ces circonstances, Son Excellence se trouve dans l'impossibilité de prendre aucunes mesures à l'effet d'accomplir le désir des requérants.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

D. DALY,

Secrétaire.

Voilà qui s'appelle être court et honnête !! D'abord remarquons bien que la Requête du clergé représentait humblement que la législature n'avait approprié que pour une année seulement les revenus des biens des Jésuites, "dans le but sans doute, de mieux connaître les vues et les intentions du clergé et du peuple catholiques de cette province." Le clergé n'avait donc pas besoin de la remarque suivante que lui fait la lettre : "que la législature a formellement approprié les revenus des biens des Jésuites aux fins de l'éducation." En second lieu le clergé catholique ne demandait pas de faire une chose contraire à l'ordre et aux coutumes ; il ne demandait pas "que ces revenus fussent détournés des fins de l'éducation pour être remis entre les mains du clergé de l'Eglise de Rome, sans la sanction préalable de la couronne et de la législature ;" c'est pourtant ce que dit la lettre du Secrétaire Provincial.

Le clergé sait mieux la manière dont il doit agir ; il a usé du droit de pétition ; personne ne peut lui en faire reproche, puisque c'est un droit qu'il a comme tous les autres citoyens. Puis, dans sa Requête, il demande à Son Excellence de la prendre en sa favorable considération, et de concourir avec les deux autres branches de la législature "dans telles mesures que celles-ci croiront convenables, pour approprier les biens du ci-devant Ordre des Jésuites à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originairement destinés." Dans tout cela, il n'y a rien que de juste, il n'y a rien que de convenable, rien qui puisse justifier une réponse telle que celle que nous avons actuellement sous les yeux. Mais ce n'est pas tout : "Son Excellence est avisée que c'est un objet qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir." Voilà qui est bien ; S. E. est avisée, et par qui ? ce ne peut être que par ses avisiers naturels, les ministres responsables. Donc, voilà le Ministère qui avise S. E. qu'il n'est pas expédient ni désirable de chercher à obtenir ces biens etc. ; c'est-à-dire que, lui-même, il est opposé à ce que "les biens du ci-devant Ordre des Jésuites soient appropriés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originairement destinés." En vérité, nous croyons que jamais on n'a formulé plus distinctement un refus de rendre justice ; jamais peut-être on n'a osé dire plus ouvertement qu'on refuse de faire tout ce qu'on demande. Tout cela équivaut à dire : "Vous avez raison dans vos demandes ; mais nous n'en ferons rien !" Et pourquoi ?... "Parce que nous sommes les plus forts !" "Nous savons fort bien que ces biens étaient destinés originairement à l'éducation de la jeunesse catholique et aux missions ; mais que nous importe cette destination ? la conquête nous donne le droit de les approprier à telles fins que nous voudrions." Voilà ce qui paraît ressortir de la lettre du Secrétaire Provincial, mais de tout cela, il n'y a de vrai que la première partie ; quant au droit de conquête, il est nul à ce sujet. Pour cela nous référons à "Note sur les biens que les Jésuites possédaient en Canada, etc." publiée en 1845. Par cette note l'on voit que la conquête n'a rien changé à la nature des biens des Jésuites ni au droit exclusif que l'Eglise catholique avait sur ces biens. La seule raison pour laquelle on trouve "qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir ces biens pour les fins que demande le clergé," c'est donc PARCE QU'ON NE VEUT PAS ! Le droit, la raison, le simple bon sens disent que ces biens doivent être employés pour l'éducation catholique et pour les missions catholiques, mais tout cela se trouve annulé devant ces quatre mots "nous ne voulons pas." Encore une fois, nous avons dit que c'était une réponse courte et honnête, et c'est le moins que nous puissions dire.

Quant à "l'impossibilité où se trouve Son Excellence de prendre aucunes mesures à l'effet d'accomplir le désir des requérants," ce n'est là qu'une conséquence de ce qui précède ; si ce n'est ni expédient ni désirable, pour lors il s'en suit qu'on ne fera aucune démarche pour l'obtenir ; mais la question est toujours : "Est-il prouvé, paraît-il seulement que ce ne soit pas une chose expédiente ni désirable ?" et la réponse est et sera toujours "NON !"

Ainsi encore une fois on refuse au clergé et au peuple catholiques du pays de leur rendre ce qui leur appartient ; et cette fois c'est le représentant de la souveraine et le ministère lui-même, c'est le gouvernement qui, tout en reconnaissant (au moins tacitement) le droit et la justice de la demande, la justice qu'il y aurait à y faire droit, vient cependant la souler aux pieds, et dit qu'il "NE PRENDRA AUCUNES MESURES A L'EFFET D'ACCOMPLIR LE DESIR DES REQUÉRANTS."

ASSEMBLÉE DE LA TEMPÉRANCE.

Une assemblée des associés de la tempérance a eu lieu à Montréal le 22 du courant dans le but de témoigner leur extrême regret de la perte qu'ils font dans la personne de Messire Hudon, vicaire-général de ce diocèse et président de la société de tempérance.

Le R. P. Chiniquy, Papôte zélé et infatigable de cette belle société fut appelé à la présidence de cette assemblée ; il s'adressa à la dite assemblée avec son éloquence et son onction ordinaires, et fit l'éloge de feu M. Hudon, déplorant l'immense vide que laisse après lui ce digne prêtre ; après quoi les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité.

1ère. résolution proposée par Hubert Paré, écr. ; secondée par M. David Peltier :

Résolu, que la société de tempérance, dans la vive et poignante douleur qu'elle éprouve de la mort de son président, le Rév. M. H. Hudon,

V.-G. du diocèse, ne trouve de consolation que dans la pensée que le Dieu des miséricordes l'a appelé au ciel pour couronner l'héroïque charité avec laquelle il s'est sacrifié pour secourir ses frères souffrants.

2de. résolution proposée par M. David Peltier secondée par Yv. Tessier :

Résolu, qu'en reconnaissance des services reçus du Rév. M. Hudon, la société de tempérance fera chanter un service solennel dans la cathédrale pour le repos de son âme.

3e. résolution proposée par M. Jos. Robillard, secondée par M. Amable Jodoiu :

Résolu, que la meilleure manière de faire connaître notre respect pour la mémoire de notre défunt et vénérable président, est de garder le souvenir des vertus qu'il nous a prêchées par ses paroles comme par ses exemples, et de travailler plus que jamais à la suivre dans les sentiers des vertus chrétiennes et surtout de la tempérance.

4e. résolution proposée par M. Augustin Laberge, secondée par M. Charles Viau :

Résolu, que la société de tempérance, entièrement absorbée par la perte immense qu'elle a faite dans la mort du Rév. M. Hudon, ne peut procéder à aucune affaire en ce moment ; et en conséquence la nomination d'un nouveau président est ajournée à la prochaine assemblée.

Par ordre,

AUGUSTIN LESPÉRANCE,

SECRETAIRE.

LETTRE DU P. D. DURANQUET DE LA Cie. DE JÉSUS

A UN PÈRE DE LA MÊME COMPAGNIE.

Nous sommes convaincus que nos lecteurs nous sauront gré de leur donner la publication de la lettre du père Duranquet dans la quelle se trouve le récit de la conversion d'un infidèle.

26 juillet 1847.

Conversion d'Ataghèwinini.

La foi parmi nos Indiens ne se propage guères par l'effet de la prédication sur des masses ; elle s'étend doucement d'un membre d'une famille aux autres membres ; d'une famille à un autre ; et souvent le premier favorisé du don de la foi dit des choses admirables de la première action de la grâce sur son cœur. Le Rev. P. Chazelle était extrêmement avide de ces récits dans lesquels nos néophytes exposaient, avec l'abandon des enfants, les voies de Dieu dans leur conversion. Combien de fois en lui servant d'interprète, j'ai admiré ce trait de son zèle ! Dans le courant de l'été qui précéda sa mort, il avait fait venir des bords les plus éloignés du lac Huron, pour visiter les Sauvages de l'île Walpole, un chef Sautaux, dont les exemples et les leçons paraissent avoir laissé une profonde impression dans la tribu du Port Sornia pendant le séjour qu'il y fit, il y a quelques années. Ce chef paraît même avoir été l'instrument principal de la divine Providence dans la conversion des premiers Sauvages baptisés par le P. Chazelle en 1844. Maintenant dans une petite île à l'est de la grande Manitouline et près de Penitankoushiné, il est le soutien de la foi dans son village, il préside à la prière, et comme l'âge lui a oté son ancienne vigueur, le P. Choné vient d'établir son fils, catéchiste. Le nom du vieillard est *Ataghèwinini*. L'histoire de sa conversion présente un de ces traits dont j'ai parlé. Il raconta devant moi au P. Chazelle qui fut si frappé qu'il voulut aussitôt l'avoir par écrit. Il me chargea de ce travail ; je le donne aujourd'hui tel que je viens de le retrouver dans mes papiers.

« Anciennement je faisais comme les Sauvages ; je prenais part à toutes leurs jongleries. J'ai été à la guerre, je me suis battu ; je n'avais jamais peur ; quiconque me défiait, je me battais avec lui. Je ne connaissais pas la prière ; mais quand je voyais des Blancs mal faire, je ne craignais pas de les reprendre. »

« Une fois, au temps où mon fils était grand comme cela (il met la main à la hauteur de la ceinture), je tombai malade. Toutes les médecines et jongleries Sauvages furent employées pour me guérir ; mais loin de là, je sentais toujours le mal augmenter ; enfin il me sembla que j'allais mourir ; j'étais étendu sur ma natte sans mouvement. Je respirais à peine ; mon haleine était courte, pressée, convulsée. « Voilà que je meure, pensai-je, bien décidément. » Ma femme était assise dans la cabane ; je fis un dernier effort, je lui parlai, je lui dis : voilà que je meure, je ne vivrai plus ; eh bien, n'importe, toi tu vivras et notre enfant aussi vivra. Tu ne seras pas trop malheureuse ; notre fils peut déjà t'aider, il aura soin de toi. Elle ne répondit rien. Je lui dis : couvre moi la tête, je vais mourir. »

« Tandis que j'étais ainsi étendu, les yeux couverts ; tout à coup, assurément je ne dormais pas, ce n'était point un songe ordinaire, je

vis un chemin qui montait droit au ciel ; je me trouvai au pied de ce chemin ; ma cabane disparut, je ne sentais plus aucun mal. Je me dis : oh ! je monterai par là ! Je me mis donc à marcher, et je continuais, ainsi longtemps. Enfin je laissai la terre bien loin au-dessous de moi ; je distinguais plus les hommes ni leurs habitations, ni les arbres. Après avoir marché longtemps encore, je ne vis plus qu'un rond qui allait toujours en diminuant. J'aperçus de loin deux hommes qui descendaient, je reconnus que c'étaient deux Français. En me voyant, ils disent : oh ! oh ! voici un Sauvage ! Où vas-tu donc, ajoutaient-ils ? je vais en haut, répondis-je. C'est bien, mon frère, dit l'un d'eux, monte, monte toujours ; on ne voit guères de Sauvages monter par ce chemin ; courage ! Il tenait une planche et quelque outil, je compris qu'il était chargé de réparer le chemin. Ainsi nous nous croisâmes ; ils descendaient vers la terre. Cette rencontre me réjouit et m'encouragea : je m'élevai longtemps encore, déjà la terre avait entièrement disparu, je voyais devant moi un jour de plus en plus brillant ; ce n'était pas celui du soleil. En ce moment l'esprit de Dieu tomba sur ma tête : garde toi, me dit-il, de détourner la vue ; tu vas voir quelque chose de terrible. En effet j'aperçus, semblable à un arbre tombé et penché vers un abîme, une branche du chemin qui s'éloignait à la gauche ; je ne pouvais en voir qu'un bout ; au delà ce n'était que ténèbres ; je vis qu'il se foula sur le chemin un grand nombre d'hommes et de femmes ; ils se succédaient rapidement, et disparaissaient perdus et précipités dans les ténèbres. Je fus saisi d'horreur à la vue de leur malheur, et d'une si affreuse nuit. Lorsque je levai les yeux vers le chemin que je suivais, oh ! qu'il me parut beau et brillant ! Je me hâtai montant toujours. La lumière que je voyais devant moi devint peu à peu si brillante, qu'enfin je ne pus seulement y fixer les yeux ; je fus contraint de m'arrêter. Je découvris pourtant bien loin au-dessus de moi au centre de la lumière une porte ; et en même temps j'entendis une voix, celle de celui qui gardait cette porte : Prétends-tu arriver jusqu'ici, s'écria-t-il : oh ! oui, répondis-je ; c'est pour cela que j'ai quitté la terre, et que je marche depuis si longtemps. Non tu n'entreras pas ; car rien de souillé, ne passe au delà de cette porte ; vas donc d'abord te purifier ; rejette tout ce qu'il y a en toi de souillé, retourne sur tes pas, descends de nouveau vers la terre ; tu y trouveras la prière, la prière catholique (du français). C'est par la prière que tu deviendras pur ; alors tu seras digne d'entrer par cette porte. »

« Ces paroles ne me troublèrent pas ; elles me remplirent d'espérance et de courage ; je sentais combien j'étais indigne d'avancer au delà ; je vis mon âme toute couverte de la souillure de mes méchantes actions. J'obéis à la voix, je retournai sur mes pas. Je descendis rapidement ; je vis de nouveau le chemin couvert de ténèbres ; je le passai. Enfin bien loin encore la terre m'apparut comme un point noir ; à mesure que j'approchais il devenait plus grand, de la forme d'un disque ; enfin je distinguai les eaux, les terres, les forêts, les plaines, enfin le pavillon planté près des cabanes : les wigwams ; les Sauvages que je voyais par le dessus de la tête, paraissaient comme de petits insectes ronds et plats qui rampent sur la terre. Les formes devenaient de plus en plus distinctes, enfin je reconnus les hommes ; je mis le pied sur la terre ; le chemin disparut, je me retrouvai dans mon Wigwam étendu comme j'étais avant. Mais mon cœur était plein de joie ; je parlai à ma femme : oh que j'ai été loin, lui dis-je ! le Grand Esprit nous a fait grande charité. Je ne mourrai pas, je vivrai. Qu'est-ce donc, me dit-elle ? Vas bien vite, répliquai-je, avertir les Chefs et les Anciens de notre tribu ; dis leur : le malade désire vous voir tous réunis dans sa cabane. »

Les chefs et les anciens avertis remplirent bientôt ma cabane. Chacun en entrant me tendait la main en me disant *bonjour* et allait prendre sa place autour du Wigwam : ils se tenaient là assis en silence comme ils font lorsqu'ils se préparent à faire la jonglerie pour un malade.

« Mes Chefs et vous Anciens, je vous ai fait avertir ; ce n'est pas que j'ai quelque chose à vous demander ; c'est seulement pour vous dire mal résolution. J'ai été bien loin, j'ai été vers le ciel ; ce n'était pas dans le sommeil, il me semble ; peut-être ai-je perdu connaissance. Je ne saurais dire combien ce que j'ai vu est beau. J'ai entendu cette parole, *fais toi chrétien*, et je veux me faire chrétien. Voilà ce que j'avais à vous dire ; dites moi à votre tour ce que vous pensez : oh ! dirent-ils, garde toi de faire ce que tu viens de dire : autrefois des Sauvages s'étaient faits chrétiens ; l'un d'eux mourut ; il s'éleva en effet vers le ciel ; mais arrivé à une porte il rencontra le messager du Grand Esprit qui lui dit : que viens-tu chercher ici ; l'homme à la peau blanche entre seul ici ; pour toi peau rouge, j'ai préparé un autre chemin ; ce Sauvage avait pourtant été chrétien. Il revint à la vie et il dit aux Sauvages : le Grand-Esprit ne veut pas que nous

Sauvages, nous soyons chrétiens, il a sur nous des desseins tout différents. Garde-toi donc, me dirent les chefs, garde-toi de prendre la prière; ne renonce pas aux bénédictions que le Grand-Esprit prépare à notre race. Mais, répondis-je "j'ai entendu la voix du Grand-Esprit, et il m'a dit: "fais toi chrétien et tu entreras au ciel."

"Les vieillards redoublèrent leurs murmures, et les signes de l'horreur que leur inspirait ma résolution; je désespérai de les vaincre, d'obtenir leur approbation: eh bien! leur dis-je, je ne prendrai pas la prière; peut-être en effet ce qui m'est arrivé n'est-il qu'un songe. J'envoyai chercher de l'eau de feu. Ils burent tous un peu et se retirèrent."

A continuer.

L'*Quenit* dans son dernier numéro contient un essai qui a été lu à l'Institut Canadien. C'est un essai pour titre. "De la position et des besoins de la jeunesse canadienne." C'est un excellent morceau sous le rapport du style comme sous le rapport des idées, et qui parle en faveur de son auteur qui s'obstine à ne se pas nommer. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

Mercredi, le 25, le lord Sydenham est arrivé à Montréal; tellement changé sous tous les rapports qu'il est à peu près méconnaissable. Hâtons-nous de dire que ces changements sont pour le mieux et qu'actuellement il peut rivaliser avec les plus beaux bateaux à vapeur que nous avons sur le St. Laurent.

Le *St. André* est arrêté dans le lac, faute d'une profondeur d'eau suffisante; aux dernières nouvelles ce navire déchargeait une partie de sa cargaison à bord d'un bateau à vapeur.

Mercredi le 25 du courant, un grand incendie a éclaté à Kingston à 4 heures. D'après le *Transcript* à qui nous empruntons ces détails, le feu a originé dans la rue Wellington, quelques portes au-delà de la rue Princesse; et a détruit sept à huit maisons en bois, dont la majeure partie n'est pas assurée, et qui appartenaient à feu R. Drummond, écrivain. A 7 heures, on s'était rendu maître du feu.

Les journaux américains ne donnent aucunes nouvelles du Mexique. Seulement il paraît que le colonel Easton a été réellement attaqué par les Indiens qui paraissent nombreux et bien habiles.

Les derniers journaux de la Nouvelle-Orléans parlent des ravages de la fièvre jaune. Le 10 août, il était mort 49 personnes.

M. T. P. Rubidge Ingr. et M. G. F. Baillargé du Bureau des Travaux Publics ont reçu instruction de procéder au Cap-Rouge dans le but de faire une exploration Topographique de l'Embouchure de la Rivière Cap-Rouge, afin de connaître les avantages qu'offrirait cet endroit pour la construction d'un Bassin de Flat (Wet-Dock) et d'un Port d'Echouage (Dry-Dock) capable de contenir les plus gros navires, et surtout pour recevoir tous les produits venant du Haut-Canada et destinés à être envoyés en Europe. Lorsque la grande ligne des canaux maintenant en cours de construction sera terminée, Québec ou quelque autre endroit auprès de cette ville, deviendra le dépôt pour les vaisseaux venant d'en haut pour échanger leurs cargaisons avec celles des vaisseaux d'outre-mer; la nature elle-même l'a ordonné ainsi, et rien ne saurait s'y opposer. Ces Messieurs auront ensuite à niveler et examiner le terrain compris entre la Rivière Lorette et celle du Cap-Rouge, à l'effet de constater les avantages d'un canal entre ces deux rivières, pour guider la Législature dans sa décision relative à une Pétition qui lui a été présentée par M. Michaël Scott, propriétaire de moulins au Cap-Rouge. M. Scott demande la permission de construire ce canal pour amener l'eau à ses moulins, promettant de dédommager tous ceux qui pourraient souffrir en conséquence. Ces Messieurs auront encore quelque examen à faire relativement aux Bassins ou Docks proposés dans la Rivière St. Charles au Palais.

Vendredi, M. Rubidge procédera à la Grosse-Île avec M. Casgrain pour examiner les bassins en cours de construction sur cette île, ainsi que le nouveau quai pour débarquer les Emigrés. Le bureau va prendre, nous dit-on, des mesures immédiates pour amener ce dernier ouvrage à sa complétion.

Le temps, selon ses caprices ordinaires, vient de passer du froid d'automne à la chaleur de l'été. Depuis deux ou trois jours, nous avons une température très-élevée, et qui ne s'accorde guère avec les signes avant-coureurs de l'automne. La montagne commence en effet à prendre une teinte jaune, et nous annoncent que l'hiver approche et qu'il faut s'y préparer au plus vite.

À Québec, durant la semaine finissant le 21 août, 244 malades avaient été admis à l'Hôpital de Marine, 175 avaient été renvoyés et 97 étaient morts; il restait 856 malades. Ainsi, d'après ce rapport du *Canadien*, les fiévreux à l'Hôpital sont encore bien nombreux et le chiffre de 97 morts dans la semaine

ne donne 14 décès par jour. Néanmoins dans la ville, la fièvre diminuait et au lieu de 200, lundi dernier on n'en comptait que 101.

L'état sanitaire de la Grosse-Île n'était guère amélioré aux dernières dates; mardi, il y avait encore 11 navires à la quarantaine. Du 15 au 21 du courant, il était mort dans les tentes 64 personnes (de celles qu'on dit être en bonne santé;) et 224 à l'Hôpital. Ce qui fait 288 pour la semaine. Il y avait encore, le 21, 2048 malades. C'est au *Canadien* que nous empruntons ces détails.

LA MALADIE A MONTRÉAL.

L'état sanitaire de la ville continue à s'améliorer; les cas de fièvre diminuent chaque jour; mais il n'en est pas de même aux abris. Les pauvres émigrés sont encore là qui souffrent, tantôt du froid, tantôt de la chaleur; ils se traînent avec la mort peinte sur la figure et finissent par succomber les uns après les autres. Nous n'accusons personne de ne faire pas l'aumône à ces pauvres gens; car les citoyens ont déjà fait beaucoup, ils font encore beaucoup, et ils feront encore plus par la suite, nous en sommes sûrs. Cependant l'hiver avance; nous en avons déjà eu des indices, et nous allons avoir des centaines de malheureux à secourir. Mais nous connaissons le cœur de nos concitoyens et des catholiques en particulier. La religion est là pour leur montrer ce qu'ils ont à faire. Ils ont pour eux la foi et l'espérance; comment pourraient-ils n'avoir pas la charité? La charité, souvenons-nous en, la charité est une vertu! La charité particulière, voilà ce qu'il faut aux malheureux qui nous entourent. Si nous attendons ce que Cormenin appelle la charité légale, nous attendrons bien longtemps. Mais nous sommes convaincus qu'il n'en sera pas ainsi, et que si cette charité légale vient à l'aide des infortunés qui nous environnent, la charité individuelle l'aura précédée, et aura su rendre moins dur le lit du malade, moins froid le lieu où il se traîne, moins amers les chagrins du pauvre, et moins rare le morceau de pain qui se donne à l'indigent.

POINTE ST. CHARLES.

20 août	1847.	Malades	1348.	Morts	38.
21	"	"	1359.	"	30.
22	"	"	1330.	"	27.
23	"	"	1304.	"	27.
24	"	"	1302.	"	33.
25	"	"	1316.	"	25.
26	"	"	1289.	"	30.

210.

Autant nous avons éprouvé de chagrin à annoncer l'indisposition de Mgr. de Montréal, autant nous avons de plaisir à annoncer sa convalescence. Les dernières nouvelles que nous avons données au sujet de la maladie de Sa Grandeur, pouvaient faire craindre pour l'avenir. Mais aujourd'hui, il est heureusement en notre pouvoir de dissiper ces craintes, et d'annoncer que Mgr. de Montréal continue à aller de mieux en mieux. Les appréhensions, que l'on entretenait sur une affection pulmonique; paraissent se dissiper tout-à-fait. D'ailleurs les médecins, qui sont auprès de Sa Grandeur, sont d'une attention et d'une prudence qui doivent rassurer pleinement tous ceux qui auraient des craintes à ce sujet.

M. de Charbonnel, dont nous avons annoncé la maladie il y a quelque temps, et ensuite la convalescence, est sur le point de nous quitter. Ce Monsieur a besoin de quelques mois de repos pour pouvoir se rétablir parfaitement, et il en profite pour faire un voyage en Europe. M. de Charbonnel s'embarquera sur le steamer du 1er septembre. Nous espérons que l'éloquent prédicateur va bientôt se rétablir entièrement, et nous revenir en parfaite santé pour pouvoir reprendre ses travaux si utiles et surtout la suite de ses admirables prédications.

Le R. P. Driscoll, qui est venu secourir les malheureux émigrés, est dangereusement malade du typhus à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il en est de même de M. Lasnier, qui a également donné ses soins aux pauvres malades des abris; néanmoins ce monsieur paraît mieux aujourd'hui et va bientôt, nous l'espérons, entrer en convalescence.

Les RR. PP. Baudrand et Molloy, attachés à la desserte de Bytown, et qui ont été fortement atteints des fièvres typhoïdes, sont maintenant beaucoup mieux. — Mardi dernier, la Supérieure des Sœurs-Grises du même lieu était encore très malade des mêmes fièvres.

REVUE DES JOURNAUX.

— Le 23^e Août, a eu lieu l'assemblée du comité constitutionnel de la Réforme et du Progrès, comme on l'avait annoncé dans les divers journaux de cette ville. Cette assemblée qui était nombreuse, était animée des meilleures dispositions, et pleine de la grande pensée qui a présidé à sa formation. Le temps n'est probablement pas loin où cette grande et puissante institution surgira de la nécessité et de la justice, aura étendu ses rameaux bienfaisants sur tout le pays. Il est temps plus que jamais d'organiser. M. Aylwin a discoursé plus de deux heures sur les besoins de la chambre et de l'administration durant la dernière session.

Journal de Québec

— Un malfaiteur, qui ne respectait ni l'autel ni les hôtels, vient enfin d'être

pris sur le fait et arrêté dans notre ville où il exerçait avec impunité quoiqu'avec la plus grande audace sa coupable industrie du vol. Il se nomme Samuel Lemon, et avait été dernièrement employé comme garçon de chambre à bord du *John Munn*. On a retrouvé chez lui, chez son beau-père, chez sa femme, chez sa sœur (car il paraît qu'il était aidé par toute sa respectable famille) et chez un soldat des carabiniers, un grand nombre d'objets qu'on suppose avoir été volés par lui. Parmi ces effets, on a reconnu les toffes d'ornement de la chaire de la cathédrale anglaise, les robes du révérend M. Mackie transformées en robes de femmes; de la vaisselle d'argent provenant du *John Munn*, des rideaux, du linge, des couvertures, des vêtements, de l'argenterie appartenant à l'hôtel d'Albion, à M. C. E. Levey, à M. Payne, une grande quantité d'objets non encore réclamés et d'perversité ! l'habit même du magistrat de police !

Nous voyons dans les *Annales de l'Institut d'Afrique* les noms de l'Hon. Le Massue et de Chs. Gethings, écrit, parmi ceux des bienfaiteurs de cette institution.

— On attend encore cette année, nous dit-on, près de quinze mille émigrés ! Que deviendront ceux qui ne débarqueront qu'à la fin de la saison de la navigation ? Les autorités, qui ne prennent aucune mesure pour arrêter cette émigration, seront-elles prêtes à soigner tous les malades, à nourrir tous ces indigènes ?

— Au commencement du règne de Georges III, on ne comptait en Angleterre et en Ecosse que 60,000 catholiques; en 1821, le nombre en était porté à 500,000; en 1842, il était de 2,500,000, et en 1846, il n'était pas de moins de 3,380,000.

— Il n'y avait à la fin du siècle dernier dans le Royaume-Uni que 32 chapelles catholiques de peu d'importance; aujourd'hui on y compte plus de 600 églises qui sont grandes et belles. Les plus remarquables sont la cathédrale de Birmingham et l'église St. George de Londres; cette dernière est l'un des plus beaux ornements de la capitale.

— Les prêtres catholiques atteignent à peine, il y a 50 ans, le chiffre de 91 ils sont maintenant plus de 12,000. Le nombre des écoles catholiques augmente chaque jour; en 1834 on en comptait 7400; il existe en outre plusieurs couvents d'hommes et de femmes qui se consacrent à l'éducation. Londres renferme à elle seule plus de 350,000 catholiques, et on y estime à 1000 le nombre des conversions qui s'y opèrent annuellement.

— Nous lisons, dans la Correspondance Parisienne du *Canadien*, le petit paragraphe suivant qui ne peut manquer d'attirer l'attention même du mathématicien le plus indifférent :

“M. Agar de Bus d'Isoudun donne la formule suivante sous le titre de *solution pratique de la quadrature du cercle*. Les savants qui s'occupent encore de cette question pourront en examiner l'exactitude : “ Pour obtenir à l'instant le côté d'un carré d'une aire parfaitement égale à celle d'un cercle donné et par conséquent celle du cercle et du carré par la même opération, multipliez le diamètre du cercle par 0,113595; le produit de cette multiplication sera le chiffre à retrancher de ce diamètre pour obtenir le côté du carré cherché. Exemple: soit 6 le diamètre égale 6,00000; multipliez 0,113,595 par 6, et retranchez de ce diamètre le produit 0,681,157; le reste du diamètre, soit 5,318,843 sera le côté cherché. Preuve: 5,318,843 x 5,318,843 font 28,2857 etc., aire du cercle et du carré. Et ainsi pour tous les diamètres possibles fractionnaires ou non. Il est bien entendu que, s'il s'agissait de mesures autres que celle du système décimal, il faudrait d'abord les réduire en mètres ou fractions de mètres.”

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT.

EXTRAIT

1er. avril 1847.

BALANCE due ce jour aux Déposants, tel que montré par état. £29350 8

31 juillet.

Montant déposé du 1er. avril à ce jour. £41477 18 6

Montant retiré 21410 13 6

20067 5 0

BALANCE due ce jour aux déposants le 31. 17 8 9

Par ordre du Bureau,

JOHN COLLINS,
Caissier,

Bureau de la Banque d'Épargnes
de la Cité et du District,
No. 46, Grande rue St. Jacques,
31 juillet, 1847.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

Ils ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppé. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 25 Mai 1847.

Le Soussigné NE FAIT PAS COLPORTER des Ornemens dans les campagnes.

ORNEMENTS D'ÉGLISES.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL.

CHEZ, MM. CHAPELEAU & LAMOTHE,

AGENTS DE J. C. ROBILLARD

DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets en les progrès de la Dorure et de l'Argenture surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASABLES TOUTE FAITES.

—AUSSI—

CROIX DE CHASABLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

“ DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or.

“ “ (couleurs assorties) “ en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

“ Damas brochés en or et couleurs.

“ “ (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux).
Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet

d'Ostensorioirs

Ciboires

Encensoirs

Burettes etc.

N.B. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation express (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire.

Montréal.

D. MARTINEAU, prêtre, vicaire.

Québec.

F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.

St. Anne.

VAL. GUILLET.

Trois-Rivières.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 7d.
Chaque insertion subséquente, 3s. 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 7d.
Chaque insertion subséquente, 4d. 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

JOS. RIVET & J. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.